

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 février 2012 portant répartition des postes offerts au concours spécial d'internat en médecine du travail au titre de l'année universitaire 2012-2013

NOR : ETSH1203791A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 février 2012, le nombre de places offertes au concours spécial d'internat en médecine du travail au titre de l'année universitaire 2012-2013 est de 30, selon la répartition fixée en annexe.

A N N E X E

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS PAR SUBDIVISION

SUBDIVISION	NOMBRE DE PLACES
Bordeaux	2
Brest	1
Clermont-Ferrand	2
Dijon	5
Reims	3
Ile-de-France	10
Limoges	1
Montpellier	1
Poitiers	1
Rennes	3
Rouen	1
Total	30